

ASCEA SECTION MONTAGNE
INSCRIPTION SAISON (registration for) 2016-2017

NOM (NAME) :

PRENOM (First NAME):

Date de naissance (Date of Birth) :

Email :

Adresse (Address) :

Localité (City) :

Code postal :

Département/Service (employer) :

Bât (N° of building on Cadarache center) :

Tél. (Phone) : portable (mobile) :

/ personnel (home):

/ bureau (work) :

Numéro de carte ASCEA 2016-2017 :

Inscription le jeudi à la Cantine 1 – Tarif 11 €

Ou par courrier à Mme Alexandra Caron - bât 103 – Tél : 26-74

CATEGORIE : (Chèque uniquement)

Chèque de cotisation à libeller à l'ordre de l'ASCEA Section Montagne

	Catégorie	Tarif cotisa.
AA	Agent CEA	18 €
AC	Conjoint ou enfant CEA (<i>spouse or child</i>)	18 €
AR	Retraité CEA (<i>pensionner</i>)	18 €
CA	Conventionné (ITER)	18 €
XA	Associé (Entreprises, IRSN, AREVA, Extérieurs) Nom du correspondant sur le Centre:	38 €
TA	Thésard (CEA) (<i>research student, postgrad</i>)	18 €
RA	Stagiaire Extérieur courte durée (≤ 6 mois) ou stagiaire CEA longue durée	18 €
SA	Stagiaire CEA courte durée (≤ 6 mois)	11 €

ASSURANCE - LICENCE FFME :

Quelle est votre organisme d'assurance ? (MAIF, MATMUT etc...) : _____

Possédez-vous une licence pour l'année 2016-2017 (CAF, FFME,...) ? : _____

Si OUI dans quel Club ? : _____

Si NON souhaitez-vous prendre une licence auprès de la Section (formation/assurance) ? (tarif nous consulter) : _____

☎ Personne à contacter en cas d'urgence (nom ET téléphone) : _____

(Name and phone number of an emergency contact person) _____

Fiche à remettre à **la Section Montagne accompagné d'un certificat médical de moins de 1 an pour la pratique des sports de la section montagne (spéléologie, escalade, canyoning, randonnée, ski de randonnée ...)**

Je certifie avoir pris connaissance des informations concernant l'assurance individuelle complémentaire MAIF « I.A. Sport + ».

Signature :

Date d'inscription:

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la section. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire de la Section Montagne ou à son Président.